



ARTENFÖRDERUNG VÖGEL SCHWEIZ PROGRAMME DE CONSERVATION DES OISEAUX EN SUISSE PROGRAMMA DI CONSERVAZIONE DEGLI UCCELLI IN SVIZZERA SWISS SPECIES RECOVERY PROGRAMME FOR BIRDS

Rahmenprogramm der Schweizerischen Vogelwarte Sempach und des Schweizer Vogelschutzes SVS/BirdLife Schweiz, in enger Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Umwelt BAFU.

Programme-cadre de la Station ornithologique suisse de Sempach et de l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement OFEV.

Certaines espèces et groupes d'espèces ne peuvent pas être suffisamment favorisés par la protection des biotopes ; à l'avenir, elles ont aussi besoin de mesures spécifiques supplémentaires, afin que leur population puissent survivre.

Selon la Stratégie Biodiversité Suisse, adoptée par le Conseil fédéral en 2012, le rétablissement des populations des espèces prioritaires doit être amélioré d'ici 2020 et l'extinction si possible interrompue. Les espèces prioritaires au plan national sont des espèces indigènes qui sont bien connues pour être menacées, pour lesquelles la Suisse revêt une responsabilité particulière ; la nécessité de mesures s'avère aussi urgente pour ces espèces. Parmi les 118 espèces d'oiseaux prioritaires nationales, 50 espèces ont besoin de mesures de conservation

spécifiques (voir p. 4). Les mesures de ce « Programme de conservation des espèces prioritaires » a pour objectif d'identifier les facteurs menaçant les effectifs et d'améliorer les conditions d'existence par des mesures ciblées.

En 2003, l'ASPO/BirdLife Suisse, la Station ornithologique suisse et l'Office fédéral de l'environnement OFEV ont lancé le «Programme de conservation des oiseaux en Suisse» pour coordonner les projets de conservation, lancer de nouvelles actions et soutenir concrètement les divers acteurs.

Reto Spaar und Raffael Ayé

Coordination du «programme de conservation des oiseaux en Suisse»

Principes

De par sa Constitution, la Suisse se doit de conserver sa biodiversité. Elle a à disposition divers instruments de protection de la nature, qui concernent trois niveaux :

- 1) **Habitats (biotope)**: en principe, l'ensemble du paysage doit offrir un habitat pour la faune et la flore sauvages. La compensation écologique dans les surfaces agricoles et l'exploitation forestière proche de la nature sont des exemples de protection de la nature à large échelle.
- 2) **Sites** : certaines espèces nécessitent des zones prioritaires supplémentaires, par ex. des sites protégés, des réserves forestières ou des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs. Les milieux peuvent être laissés à leur propre évolu-

tion (par ex. dans les réserves forestières naturelles), ou gérés afin de maintenir ou d'améliorer leur qualité pour des espèces menacées.

- 3) **Espèces** : pour 50 espèces d'oiseaux, les deux instruments précités ne suffisent pas. Elles nécessitent des programmes de conservation spécifiques complémentaires. A côté des mesures de conservation les plus connues, telle que l'augmentation des sites de nidification par la pose de nichoirs, il s'avère nécessaire de revitaliser certains habitats de manière ciblée ou de réaliser des mesures spécifiques dans les réserves naturelles.

Le «Programme de conservation des oiseaux en Suisse» porte avant tout sur le troisième point.

La mise en œuvre est réalisée à deux niveaux.

Conservation au niveau suisse : Elle est basée sur des plans d'action nationaux et d'autres concepts de mise en œuvre cantonaux ou concernant tout le pays. Un monitoring national surveille l'évolution des effectifs et identifie les domaines où il est nécessaire d'agir.

Projets de conservation et de recherche exemplaires : Des projets régionaux doivent présenter les possibilités et les limites des mesures de conservation des espèces, ce qui devrait inciter les acteurs d'autres régions à reproduire ces actions. Les projets sont accompagnés d'un contrôle d'efficacité. Pour certaines espèces, des études scientifiques

sont nécessaires pour combler les lacunes dans les connaissances, avant que les projets de conservation puissent être lancés.

Les **contrôles concernant l'efficacité** du programme concernent deux aspects : le groupe d'accompagnement du programme fait le bilan de l'efficacité et de l'acceptance du programme ainsi que de la mise en œuvre des plans d'action nationaux dans la politique sectorielle en proposant des recommandations pour des actions possibles. Le centre de coordination fait le bilan des aspects non politiques et techniques du programme, en particulier des actions de conservation et de recherche en faveur des espèces prioritaires.

Conservation des espèces au plan national

La conservation des espèces prioritaires au plan national est mise en œuvre avant tout par la motivation, le conseil et l'information. Les aides à la réalisation comme les plans d'action et les feuilles d'information, les groupes de travail sur les espèces et les cours servent entre autres les objectifs du programme. De plus, des projets de mise en œuvre seront lancés avec des tiers (avant tout les cantons) et soutenus scientifiquement par le centre de coordination et ses spécialistes. Chez certaines espèces, une collaboration transfrontalière s'avère importante (par ex. chevêche). On informera régulièrement sur les activités du programme par une circulaire paraissant périodiquement et par les moyens de communication de BirdLife et de la Station ornithologique.

Objectif 1: mettre en œuvre les plans d'action nationaux grâce au conseil des autorités cantonales et des divers acteurs.

Les cantons revêtent un rôle central dans la mise en œuvre des plans d'action. Les plans d'action sont une base importante pour établir les contrats de prestations entre les cantons et la Confédération. Le programme accompagne les cantons et les autres acteurs tout en offrant des cours selon les besoins. Le suivi des mesures est planifié et réalisé en collaboration avec la Confédération, les cantons et, le cas échéant, avec les divers acteurs.

Objectif 2: motiver les autorités cantonales et les divers acteurs à réaliser un concept de conservation des espèces et à définir

leurs priorités. Renforcer encore la collaboration pour la conservation des espèces et réaliser de nouveaux projets avec le soutien du centre de coordination.

Il existe déjà des concepts de conservation ou des listes d'espèces prioritaires pour plusieurs cantons. On motivera d'autres cantons à réaliser des concepts pour la sauvegarde et la conservation de l'avifaune.

Le centre de coordination accompagné par d'autres spécialistes encourage les cantons et les divers acteurs à initier des projets de conservation des espèces. Cela peut se faire dans le cadre des plans d'action nationaux ou de projets régionaux. L'ASPO/BirdLife Suisse et de la Station ornithologique suisse soutiennent de tels projets sur les plans pratique et éventuellement aussi financier.

S'ils sont estimés importants, les projets de tiers qui sont présentés au centre de coordination seront aussi soutenus dans la mesure du possible. Ces soutiens exigent des moyens qui sont fournis en partie par le centre de coordination, mais qui demandent aussi des efforts considérables tant en personnel que financiers à la Station ornithologique et à l'ASPO/BirdLife Suisse. Les projets sont donc à planifier avec le plus grand soin.

Objectif 3: utiliser les espèces prioritaires comme indicatrices dans les programmes de conservation nationaux ou cantonaux.

La Confédération et les cantons devraient tenir compte des espèces prioritaires en réalisant leurs projets. Les conventions de pres-

tations entre la confédération et les cantons devraient assurer le financement des mesures (par ex. nouvelle péréquation financière RPT dans les domaines de la biodiversité en forêt, de la protection de la nature, de la politique agricole 2018–21 et de la révision des espèces prioritaires nationales). Le centre de coordination participe au groupe de travail Conservation des espèces de l'OFEV.

Objectif 4: selon les besoins, mettre à disposition des aides à la réalisation et des bases pour la conservation des espèces

La nécessité d'aide à la réalisation sera discutée avec l'OFEV et éventuellement les cantons, par exemple dans la perspective de contrats de prestations entre la confédération et les cantons. Le classeur « Conservation des oiseaux en Suisse » sera complété avec des aides

à la réalisation supplémentaires. Au besoin, des plans d'action, des feuilles d'information et d'autres bases pour la conservation des espèces prioritaires seront rédigés. Les aides à la réalisation montrent comment les espèces prioritaires peuvent être favorisées dans le cadre légal (par ex. ordonnance sur les paiements directs OPD, LPN, OchP) et où se trouvent des effets de synergie pour d'autres espèces.

Objectif 5: assurer les besoins financiers croissants pour les mesures de conservation.

On calcule aussi avec une augmentation future des besoins financiers pour la réalisation des mesures de conservation urgentes. Les priorités et les besoins financiers des 50 espèces prioritaires sont à discuter régulièrement avec la confédération et les cantons.

Conservation et recherche exemplaires

Des projets de conservation exemplaires démontrent les possibilités et les limites concrètes des mesures de protection. Ces projets modèles sont très importants pour la motivation des acteurs et comme base pour l'extension à large échelle des mesures. Pour des espèces ou des groupes d'espèces prioritaires particulières, des projets locaux voire régionaux seront menés avec les partenaires et accompagnés par les contrôles d'efficacité correspondants. La collaboration et l'échange d'expérience sera renforcé par la création de groupes de travail (par ex. groupe huppe-torcol, groupe tétraonidés et bécasse, groupe vanneau). Des projets de recherche seront si possible menés quand des connaissances déterminantes manquent pour une conservation efficace.

Des projets de conservation concernant des espèces très localisées peuvent avoir une importance nationale (par ex. petit-duc, chevre, vanneau).

Objectif 6: mener des projets de recherche appliquée pour combler d'importantes lacunes dans la connaissance des espèces.

Des travaux de recherche accompagnant les projets ou autonomes seront mis en place là où des lacunes déterminantes pour la conservation existent.

Objectif 7: réaliser des projets de conservation exemplaires en collaboration avec divers partenaires.

Du point de vue national, l'élaboration de projets de conservation exemplaires s'avère impératif pour les espèces du paysage cultivé. Les projets doivent être soigneusement documentés et analysés.

Des projets régionaux exemplaires nécessitent une large adhésion des acteurs locaux. La participation de tous les groupes concernés par la problématique est déterminante (autorités cantonales et communales, services spécialisés, acteurs locaux, exploitants, etc.) et ils doivent être soutenus par les mesures adaptées (information, communication, lobbying). Les projets doivent être soigneusement documentés et analysés.

Les projets en cours devraient être poursuivis, si c'est pertinent et possible. Pour certaines espèces prioritaires, il faut décider si des projets doivent être lancés et dans quelles régions. De nouvelles questions doivent être aussi abordées et concrétisées.

Objectif 8 : encourager les acteurs d'autres régions à reproduire ces exemples de réalisation pour en augmenter la portée.

Les mesures de conservation prometteuses doivent être portées à la connaissance de tous et leur propagation doit être encouragée. Les groupes de travail spécifiques servent aussi pour l'échange d'information. Les projets de conservation exemplaires, par ex. leur documentation et leur évaluation, constituent la base de cet échange.

Tab. 1. Activités prévues pour la conservation des espèces prioritaires.

Toutes les espèces de cette liste ont besoin de mesures de conservation et/ou de recherche appliquée. Dans ce tableau, ce sont les activités prévues et non pas les besoins qui sont mentionnés. Abréviations : P: poursuite des activités; E : extension des activités.

Espèce	Habitat	Plan d'action national	Conservation exemplaire	Recherche appliquée	Monitoring ¹
Gélinotte des bois	Forêt		P		P
Lagopède alpin	Alpes			P	P
Tétras lyre	Forêt		P		P
Grand Tétrás	Forêt	oui	E	P	P
Perdrix bartavelle	Alpes				P
Perdrix grise	Zones agricoles		P		P
Cigogne blanche	Zones agricoles	oui	P		P
Milan royal	Zones agricoles			E	P
Gypaète barbu	Alpes		P	P	P
Faucon crécerelle	Zones agricoles		P	P	P
Râle des genêts	Zones agricoles	oui	P		P
Petit Gravelot	Zones humides		P	E	P
Vanneau huppé	Zones agricoles		E	E	P
Bécassine des marais	Zones humides		P		P
Bécasse des bois	Forêt		E	E	P
Courlis cendré	Zones humides		P		P
Chevalier guignette	Zones humides	oui	E		P
Mouette rieuse	Zones humides		P	P	P
Sterne pierregarin	Zones humides		P		P
Coucou gris	Habitats multiples				P
Effraie des clochers	Zones agricoles		P	P	P
Petit-duc scops	Zones agricoles		E	P	P
Grand-duc d'Europe	Habitats multiples		E		P
Chevêche d'Athéna	Zones agricoles	oui	E	P	P
Engoulevent d'Europe	Forêt		P		P
Martinet noir	Zones d'habitation		P		P
Martinet à ventre blanc	Habitats multiples		P	P	P
Martin pêcheur d'Europe	Zones humides		P		P
Huppe fasciée	Zones agricoles	oui	E	P	P
Torcol fourmilier	Zones agricoles		E	P	P
Pic cendré	Forêt			E	P
Pic mar	Forêt	oui	E	P	P
Alouette lulu	Zones agricoles		E	E	P
Alouette des champs	Zones agricoles		E	E	P
Hirondelle de rivage	Habitats multiples		E	P	P
Hirondelle de fenêtre	Zones d'habitation		E	E	P
Rougequeue à front blanc	Zones agricoles		E	P	P
Tarier des prés	Zones agricoles		E	P	P
Merle à plastron	Forêt			P	P
Grive litorne	Zones agricoles				P
Locustelle luscinoïde	Zones humides		P		P
Rousserolle turdoïde	Zones humides				P
Fauvette grisette	Zones agricoles		E		P
Pouillot siffleur	Forêt		E	P	P
Pouillot fitis	Forêt				P
Pie grièche à tête rousse	Zones agricoles				P
Choucas des tours	Zones agricoles		E	P	P
Bruant zizi	Zones agricoles		E		P
Bruant ortolan	Zones sèches		P		P
Bruant proyer	Zones agricoles		E		P

¹y compris suivi des mesures de conservation

Koordination Artenförderung Vögel Schweiz | Coördination du programme de conservation des oiseaux en Suisse



Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz
Dr. Raffael Ayé
Postfach, CH-8036 Zürich
Tel 044 457 70 20, Fax 044 457 70 30
e-mail: raffael.aye@birdlife.ch



vogelwarte.ch

Schweizerische Vogelwarte Sempach
Dr. Reto Spaar
Seerose 1, CH-6204 Sempach
Tel 041 462 97 00, Fax 041 462 97 10
e-mail: reto.spaar@vogelwarte.ch

Impressum

Bezug | *commande*: Schweizerische Vogelwarte Sempach, *Station ornithologique suisse de Sempach*, CH-6204 Sempach,
Tel 041 462 97 00, info@vogelwarte.ch, www.vogelwarte.ch

Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz, *Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse*, CH-8036 Zürich,
Tel 044 457 70 20, svb@birdlife.ch, www.birdlife.ch

Redaktion | *rédaction*: R. Spaar, R. Ayé

Mitarbeit | *collaboration*: Steuerungsgruppe des Programms «Artenförderung Vögel Schweiz»: R. Schnidrig, B. Stadler, G. Dändliker, A. Sandor, L. Jenni, W. Müller.

www.artenfoerderung-voegel.ch

Hier finden Sie wichtige Informationen und Publikationen.

www.conservacion-oiseaux.ch

Sur cette page Internet, vous trouvez des informations importantes et des publications.